

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
**REGION DE KAFFRINE**  
**DEPARTEMENT DE KOUNGHEUL**  
**ARRONDISSEMENT DE MISSIRA WADENE**  
**COMMUNAUTE RURALE DE MAKAYOP**

décision N° \_\_\_\_\_  
portant attribution de  
terre à usage de construction  
d'un magasin de stockage

**ANALYSE : DECISION PORTANT AFFECTATION  
DE TERRES DU DOMAINE NATIONAL**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL RURAL DE MAKAYOP**

Vu la constitution ;  
Vu la loi 64-46 du 17 Juin 1964 relative aux terres du domaine national modifiée ;  
Vu la loi 72 - 02 du 1<sup>er</sup> Février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale et locale, modifiée ;  
Vu la loi 96-06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales ;  
Vu la loi 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert des compétences aux régions, communes et communautés rurales ;  
Vu le décret n° 64 573 du 30 juillet 1964 fixant les conditions d'application de la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national ;  
Vu le décret 72- 1288 du 27 octobre 1972 relatif aux conditions d'affectation et de désaffectation des terres du domaine national comprise dans les communautés rurales ;  
Vu la loi 96-1130 du 27 décembre 1996 portant application de la loi portant transfert de compétences aux régions, communes et communautés rurales ;  
Vu le compte rendu de mission des commissions domaniales et d'environnement ;  
Vu la séance de délibération n° 06 du conseil rural de Maka Yop en date du 15/08/2012

**Décide :**

**Article premier** : Un terrain d'une superficie de deux hectares (02) ha sis dans le village de Maka Yop dans la communauté rurale de Maka Yop est affecté pour la construction d'un CEM.

**Article 2** : Le président du conseil rural de Maka Yop est chargé de l'exécution de la présente délibération qui prend effet à compter de la date d'approbation par l'autorité compétente

Maka Yop, le 10/09/2012

**Le Président du Conseil Rural**

